

**Commission Locale de Développement Rural de Stoumont :**  
**Procès verbal de la réunion du 27 décembre 2016.**

**Tableau de présence :**

Nom	Prénom	Poste	Présent	Excusé	Absent
<b>Goffin</b>	Philippe	Président	X		
<b>Collienne</b>	Christian	Secrétaire	X		
<b>Abras</b>	Bernadette	Suppléant	X		
<b>Brismée</b>	Nathalie	Suppléant			X
<b>Cornille</b>	Marc	Suppléant	X		
<b>Crucifix</b>	Chantal	Effectif			X
<b>Defoeux</b>	Anne-Sophie	Suppléant			X
<b>Depasse</b>	Bruno	Effectif	X		
<b>Depasse</b>	Nathalie	Suppléant			X
<b>Dor</b>	Luc	Suppléant			X
<b>Dupont</b>	José	Suppléant			X
<b>Gilkinet</b>	Didier	Effectif	X		
<b>Hennequin</b>	Michaël	Effectif		X	
<b>Hermans</b>	Daniel	Effectif	X		
<b>Huque</b>	Virginie	Effectif			X
<b>Joost</b>	Custers	Suppléant			X
<b>Laffineur</b>	Fédéric	Effectif			X
<b>Lebrun</b>	Jean	Suppléant		X	
<b>Lecrenier</b>	Frédéric	Suppléant			X
<b>Lefort</b>	Frédéric	Effectif	X		
<b>Monseur</b>	Alain	Effectif			X
<b>Noël</b>	André	Effectif	X		
<b>Schyns</b>	Roger	Suppléant			X
<b>Franck</b>	Bernadette	SPW		X	
<b>Vanni</b>	Maurine	GREOA		X	

**Ordre du jour :**

- 1) Approbation du PV de la réunion du 09 juin 2016
- 2) Démission de M. Lorent Etienne
- 3) Budget CLDR : petit investissement – Projet à définir
- 4) PCDR Lorcé - Etat d'avancement
- 5) PCDR - Projet n°2 - Fiche 1.3 Ruy - relative à l'aménagement de convivialité valorisant la nature et favorisant la mobilité douce – Etat d'avancement
- 6) PCDR – Définition de la nouvelle fiche à entreprendre.
- 7) Désignation d'un auteur de projet : Modèle de cahier spécial des charges
- 8) Projet de création du Parc naturel des Sources présenté par M. Didier Gilkinet
- 9) Divers

Monsieur le Président ouvre la séance à 20h10 et remercie les membres de leur présence.

**1) Approbation du PV de la réunion du 09 juin 2016**

Les membres de la CLDR approuvent le PV de la réunion du 09 juin 2016.

**2) Démission de M. Lorent Etienne**

Les membres de la CLDR prennent acte de la démission de Monsieur Lorent (courriel du 02 décembre 2016).

**3) Budget CLDR : petit investissement – Projet à définir**

Le collège communal a décidé en date du 20 mai 2016 d'inscrire un budget de 5000 € permettant de réaliser de petits aménagements.

Une somme de 5000 € est inscrite au budget communal 2017 afin de concrétiser des projets relatifs à la sécurisation, le petit patrimoine, le tourisme, l'édition de brochures, ...

La réflexion est ouverte. Pour la prochaine réunion, il est demandé d'apporter des idées de projets. Ces projets permettraient de redynamiser la Commission.

Monsieur Depasse propose d'informer la population du travail réalisé par la CLDR via un toute-boite, le bulletin communal, ... Cette information permettrait peut-être de mobiliser de nouveaux membres.

M. Hermans souhaiterait que l'on utilise une partie de ce budget pour finaliser le travail d'inventaire du petit patrimoine.

M. Lefort précise qu'il serait utile de différencier le patrimoine privé du patrimoine public. Peut-on diffuser des éléments de patrimoine sans l'accord du propriétaire privé ?

Brochure patrimoine : un groupe de travail doit être constitué.

Pour information, l'impression de 2500 exemplaires A4 pliés en trois volets reviendrait à +/- 300€. Le GREOVA peut intervenir au niveau du graphisme. Il peut notamment prendre en charge 30% des frais liés aux impressions à condition que la brochure prenne en compte les éléments de leur charte graphique.

**4) PCDR Lorcé - Etat d'avancement**

M. Goffin signale que l'administration a donné l'ordre de commencer les travaux au 24 octobre 2016.

A ce jour, l'entrepreneur n'a toujours pas commencé les travaux (malgré les nombreuses interpellations de l'échevin auprès de l'entrepreneur et de l'auteur de projet).

Le délai d'exécution est fixé à 90 jours ouvrables

Lors des réunions hebdomadaires de chantier, M. Hermans représentera la CLDR.

**5) PCDR - Projet n°2 - Fiche 1.3 Ruy - relative à l'aménagement de convivialité valorisant la nature et favorisant la mobilité douce – Etat d'avancement**

Lors de la réunion du 20 octobre 2014, la commission a décidé de suspendre la fiche 1.2 et de poursuivre avec la fiche 1.3.

Les travaux seront subsidiés par la Région Wallonne à la condition qu'ils soient réalisés sur des propriétés communales. Les biefs sont situés sur un terrain appartenant au Hameau de Ruy.

Un courrier a été envoyé en date du 08 mars 2016 à Monsieur John Dumez afin qu'il interroge les membres sur la possibilité de céder cet espace à la commune, par un bail emphytéotique. A ce jour, nous n'avons reçu aucune réponse écrite.

Il faut que le projet réponde à la philosophie du PCDR et non pas uniquement des aménagements de sécurité.

Sans les aménagements prévus au niveau de ces parcelles, ce projet remplit difficilement les conditions d'éligibilité.

Un courrier concernant cette problématique a été distribué en date du 10 janvier 2017 à l'ensemble des habitants du hameau de Ruy.

#### **6) PCDR – Définition de la nouvelle fiche à entreprendre.**

Attente de la réaction des habitants de Ruy suite au courrier transmis en date du 10 janvier 2017.

Sans aucunes réactions de leur part, le projet serait amputé des aménagements prévus au niveau des parcelles privées et regroupé avec la fiche 1.5 relative à l'aménagement de convivialité et de mobilité douce à Moulin du Ruy.

#### **7) Désignation d'un auteur de projet : Modèle de cahier spécial des charges**

Un document de travail a été fourni à l'ensemble des membres présents. Un extrait du cahier spécial des charges sera envoyé à l'ensemble des membres pour avis.

#### **8) Projet de création du Parc naturel des Sources présenté par M. Didier Gilkinet**

Monsieur GILKINET présente le projet du Parc naturel des Sources (PowerPoint en annexe).

Le dossier comprenant le diagnostic du territoire, le plan de gestion 2015-2025 et le rapport d'incidences environnementales a été consultable dans le cadre de l'enquête publique (du 08.11.2016 au 23.12.2016).

Les membres de la C.L.D.R. émettent, à l'unanimité, un avis favorable au projet de création du Parc naturel des Sources.

M. Depasse souhaite préciser que son avis favorable est remis sur base de la présentation réalisée et commentée par M. Gilkinet.

#### **9) Divers**

M. Lefort interpelle M. Goffin concernant des barrières forestières placées sur le parcours de promenades balisées. Ces barrières sont placées de telle façon que les cavaliers et les poussettes ne peuvent franchir cet obstacle.

M. Goffin précise que des panneaux spécifiques vont être placés sur ces barrières et que des aménagements vont être réalisés afin de faciliter le passage des promeneurs et des cavaliers.

#### **TO DO LIST**

<b><u>Responsable</u></b>	<b><u>Tâches</u></b>
L'ensemble des membres de la CLDR	Petit investissement : Apporter des idées de projets à entreprendre

L'ensemble des membres de la CLDR	PCDR Ruy : Avis sur CSC auteur de projet
Groupe de travail – Brochure patrimoine	A créer
AC Stoumont	Fiche 1.3 Ruy : bail emphytéotique si accord du Hameau de Ruy – en attente
AC Stoumont	Fiche(s) à définir : Désignation d'un auteur de projet

Monsieur le Président clôture la réunion à 22h45.